

## **Historique**

### **La construction**

#### **Le premier clocher (fin XVIIe ou début XVIIIe)**

Sur une vue d'ensemble du port de Rochefort des années 1720, un peintre<sup>1</sup>, a dessiné, la chapelle des Capucins avec un clocher de style Renaissance, à base nettement octogonale, émergeant du toit de l'édifice et muni d'une horloge à deux aiguilles. La fausse perspective du dessin permet de penser que l'auteur – lui-même ou un élève – a tenu à représenter à peu près la réalité et non un simple projet.

Il devait être équipé de deux cloches fondues en 1724 et d'une horloge de la même époque.

A41

*Extrait du tableau d'Edelinck vers 1720*

#### **Le clocher actuel (1768)**

Une délibération du corps de ville en date du 28 mai 1768 accorde aux Capucins une somme de 2000 livres pour reconstituer (sic) leur clocher partiellement démoli et y placer les cloches et l'horloge. La correspondance de l'époque conservée aux archives municipales fait état de « plan et devis » envoyés au ministre de la marine<sup>2</sup>.

Le nouveau clocher est reconstruit à l'extérieur de l'église sur la face nord ; il est toujours de style Renaissance, mais sa section est carrée.

A cette époque, en 1768, l'édifice est conventuel, le clocher le sépare du cloître

M42

*Serrurerie de la porte sud ouverte et crochet (à gauche)*

De part et d'autre de la porte, sont scellés deux crochets en bronze qui devaient servir à accrocher les deux cordes qui à l'origine faisaient branler les cloches en passant au travers de l'escalier.

M43

*Trou dans la plate-forme du beffroi*

C44

*Trou dans l'escalier*

On imagine que le passage du clocher était fréquenté par les moines, dont le sonneur et l'horloger ; côté chapelle, le heurtoir servait à appeler le frère portier, côté clocher, le verrou permettait aux moines de s'isoler.

A45

*Image de synthèse montrant l'utilité des crochets*

---

<sup>1</sup> Gérard Edelinck fils (Paris 1679, Rochefort 1728), nommé professeur de dessin des Gardes de la marine de Rochefort en 1721. Le tableau est détenu par la Chambre de commerce et d'industrie de Rochefort.

<sup>2</sup> Des recherches seraient à entreprendre au Service historique de la défense à Rochefort et à Vincennes.

Après la Révolution et la fermeture du couvent, il fallait protéger l'église d'une intrusion extérieure et un verrou fut ajouté sous le heurtoir ; plus tard une serrure remplaça l'ensemble, facilitant les déplacements de l'aumônier du lycée voisin. .

L'origine de l'horloge est inconnue, mais, en 1934, lors d'une délibération du Conseil municipal <sup>3</sup>, il est dit : « de l'avis de techniciens, l'appareil mécanique ( horloge ) semble dater de 250 ans environ », ce qui le ferait remonter à environ 1684. Or, une cloche encore en service porte la date de 1724 qui est vraisemblablement celle de la construction du premier clocher.

## La période révolutionnaire

Un plan<sup>4</sup> portant la date de 1789 montre la position du clocher dans son environnement :

A46

*Extrait du plan de Rochefort de 1789*

Une loi promulguée le 22 avril 1792, relative à la fabrication de la monnaie provenant du métal des cloches, a été rendu applicable progressivement à travers tout le pays.

A Rochefort, on n'a pas trouvé d'application pour le clocher actuel, mais une délibération du conseil municipal du 7 août 1792 relate<sup>5</sup> que :

« ...le directoire du département, par son arrêté du 26 juin dernier, a ordonné le transport à l'hôtel de la Monnaie à La Rochelle, des quatre cloches faisant partie de la grande sonnerie de la paroisse Saint-Louis, qui ne présentent pas dans leur conservation, intérêt d'utilité réel, pour être, les huit douzièmes du produit desdites cloches employés en travaux de Charité, notamment au rétablissement de la chaussée des fonderies ».

Il s'agit uniquement de la première église Saint-Louis, rue Toufaire, qui venait d'être désaffectée.

Le décret de la convention nationale du 23 Février 1793 autorise toutes les communes de la République à faire convertir une partie de leurs cloches en canons.

En juillet 1793, une série de textes précisent que chaque commune a la faculté de conserver une cloche pour le timbre de l'horloge ou pour le tocsin.

Voilà deux bonnes raisons pour justifier la disparition de la deuxième cloche de 1724.

## La cloche de 1805

Le dimanche 3 frimaire an 14, il a été chanté dans l'église un Te Deum solennel, en actions de grâces des victoires signalées, remportées par la grande armée, sur les troupes de la coalition.

A la suite du Te Deum, a eu lieu la bénédiction de la nouvelle cloche de l'église; elle portait pour inscription l'année où elle a été bénite, l'an 1805, 1er de l'Empire de Napoléon, et les noms du parrain et de la marraine. Elle a été nommée Marguerite-Denise, Joséphine-Napoléon par M. Denis-Samuel Bernard, Sous-préfet de l'arrondissement de Rochefort, et par Madame Marguerite Martin Pouget, fille de M. Martin, Préfet maritime.<sup>6</sup>

On ignore si elle a remplacé la deuxième cloche de 1724 ; c'est sans doute elle qui a été reconnue fêlée plus tard.

---

<sup>3</sup> Séance du 12 mars 1934 – F° 33.

<sup>4</sup> Archives d'images du patrimoine de la médiathèque de Rochefort.

<sup>5</sup> Article de Chamard dans la presse locale, collection R.Allary au Service des archives de la mairie

<sup>6</sup> Extrait du bulletin administratif n° 4 de l'arrondissement maritime de Rochefort.

## La reconstruction de l'église (1838)

L'ancienne église a été complètement arasée, reconstruite sur ses fondations et surélevée. L'église dans son état, juste avant sa reconstruction complète, est représentée sur le plan-relief de l'ingénieur Touboulic. Le cadran d'horloge n'est pas représenté.

A47

*L'église vue par Touboulic<sup>7</sup> vers 1835*

Deux vues en plan de cette époque confirment la position du clocher.

Le premier<sup>8</sup> est un plan joint au procès-verbal de visite de l'ex-propriété des Capucins daté de 1822 et signé de l'architecte-voyer Deboisé.

A48

*Extrait du plan du local des Capucins de 1822*

Le second est un plan de restauration<sup>9</sup> de l'église daté de mars 1835 et non signé. L'épaisseur des murs du clocher semble exagérée, mais on retrouve les dispositions des ouvertures actuelles : une fenêtre au nord, une porte à l'est donnant sur une cour et une autre (aujourd'hui murée) au sud en communication avec la sacristie (le chœur aujourd'hui)

A49

*Extrait du levé de 1835*

## Les réparations de l'horloge en 1840 et 1929

1840 - Les travaux de réparation sont attribués sous contrôle de M. Rodanet au sieur Chabot sauf le remplacement de la cloche fêlée et des vieux poids hors service<sup>10</sup>.

1929 - M. Laurene offre :

-- de remplacer l'horloge actuelle : démontage et descente du vieux mouvement du clocher, nettoyage et réfection de la chambre, modification du vieux support en bois , fourniture des batteries de marteaux , table métallique eu acier, poulies, poids en fonte , crochets d'assemblage des poids et pose, pour le prix d'environ neuf mille francs, délai d'exécution cinq mois ( garantie dix ans ).

-- de réparer l'horloge actuelle, en remplaçant les pièces usées et en faisant les réajustages nécessaires, en un mot la remise à neuf, pour le prix net de 3.850 frs - garantie dix ans. C'est cette proposition qui est retenue<sup>11</sup>.

---

<sup>7</sup> Maquette construite exposée au musée municipal.

<sup>8</sup> Service des archives de la mairie

<sup>9</sup> Archives nationales, f°21 1879, église St-Louis, couvent des Capucins.

<sup>10</sup> Délibération du Conseil municipal - Séance du 21.03.1840 / F°30

<sup>11</sup> Délibération du Conseil municipal – Séance du 04.03.1929, f° 30.

## **Les cloches de 1844 et 1856**

En 1840, donc, une cloche est reconnue fêlée et à remplacer ; il s'agit sans doute de la cloche de 1805 que l'on ne retrouve plus ensuite.

La cloche de 1844 est fondue à Bordeaux, peut-être en raison de la restructuration de la fonderie de la Marine à Rochefort, M. Verchère de Reffye étant maire ; elle a pour parrains deux adjoints : le premier, M. Le Huen, que l'on retrouve sur la cloche de 1856, le second, M. Lesson (René Primevère, le célèbre naturaliste).

Le 15 août 1856, installation et bénédiction de deux cloches; l'une a pour parrain M. Le Prédour, président du conseil de Fabrique, la seconde M. Le Huen, président du bureau de la Fabrique.<sup>12</sup>

## **Les réparations du clocher en 1897, 1934 et 1984**

1897 – Un échafaudage est monté pour des travaux importants de maçonnerie, charpente, serrurerie et peinture dont la somme s'élevait à 2 907, 70 francs<sup>13</sup>.

1934 - Le Conseil municipal décide de réparer et remettre en état l'horloge, charpente, ferronnerie et mécanique ayant un besoin urgent de subir une très sérieuse réparation en raison de leur état d'usure prononcée puisque de l'avis de techniciens, l'appareil mécanique ( horloge ) semble dater de 250 ans environ. Le coût de cette réparation qui doit s'élever à la somme de 2800 frs et dont devis joint au présent, pourrait être effectué par les soins de M. Lourdais, horloger, domicilié à Rochefort, rue Lafayette.<sup>14</sup>

1968 – La cinquième cloche provient-elle de la démolition à cette date de la chapelle de l'hospice Saint-Charles ou assurait-elle un service minimum pendant les travaux ?

1984 - Depuis plusieurs années le clocher de l'église Saint-Louis souffrait de maux divers : chutes de pierres, fissures dans l'angle sud-ouest. Après les réparations à la charpente et les travaux de serrurerie, il fut possible de remettre en place le beffroi, qui avait dû être déposé après que le clocheton eut été démonté. Les cloches, enlevées au début du siècle, seront remises en place ; quatre d'entre elles se trouvaient dans un dépôt proche, une cinquième ailleurs. D'ici peu, la girouette et le paratonnerre seront réinstallés.<sup>15</sup>

---

<sup>12</sup> CALC de Rochefort - Rochefort Trois siècles en images – II - p ; 68 & 70 - MAURY Impr.. 1983

<sup>13</sup> Registre des délibérations du Conseil municipal, séance du 19.02.1897, f° 109.

<sup>14</sup> Séance du 12 mars 1934 – F° 33 – Extrait.

<sup>15</sup> Extrait de Sud-ouest du 24 septembre 1984 - Collection R.Allary - Service des archives de la mairie.

## **Document (1768)**

### ***Délibération concernant les Révérends Pères Capucins leur accordant 2000 livres pour le rétablissement de leur clocher.***

Aujourd'hui vingt huit may mil sept cent soixante huit sur les quatre heures de recevoir les maire, échevins, conseillers et notables de la ville de Rochefort assemblés en la salle de l'hôtel de ville sur les billets d'invitation du secrétaire greffier du jour MM. Louis Guiton premier conseiller du Roy lieutenant général au Siège Royal de cette ville président en la ville assemblés par autre billet dudit secrétaire greffier, M. le procureur présent aussy convoqué à cette fin.

Il a esté représenté à l'assemblée par M. le maire une requeste présentée à Messieurs les officiers municipaux du corps de ville par les Révérends Pères Capucins entendant qu'ayant esté obligés de détruire une partie de leur clocher qui menaçait de détruire leur église ils ont eu recours à M. le duc de Praslin ministre de la marine pour le supplier de leur accorder quelque gratification pour le susdit rétablissement dont ils lui ont envoyé le plan et le devis mais que le seigneur leur ayant répondu que les fonds assignés cette année pour les ouvrages à faire aux bastiments civils des différents ports ne suffisant pas pour entreprendre actuellement ces ouvrages il luy estait impossible de contribuer à l'exécution du plan dudit clocher qui se voyant privé de l'espérance d'obtenir quelque secours du ministre ils se sont adressés au corps de ville pour obtenir de la générosité dont ils ont toujours senti les effets lorsqu'il s'est agi de faire quelques réparations considérable à leur église et ont supplié MM. Les officiers municipaux de contribuer au rétablissement de leur clocher autant que les facultés de l'hôtel de ville pourrait le permettre afin qu'ils puissent placer commodément les cloches et l'horloge sy utile à toute la ville, qui est sur cella qu'il s'agit de délibérer.

Lecture de la susdite requeste ayant été donné à l'assemblée et les suffrages recueillis de leur clocher quy menace ruine à laquelle gratification l'assemblée a déclaré qu'elle ne se porte et ne s'est déterminée que d'après les exemples que luy fournissent tous les jours les dits religieux Capucins d'une vie régulière et les secours que tous les habitans nécessiteux disent retirer que c'est leur conduite réglée qui de tous temps a engagé MM. les anciens officiers de l'hôtel de ville à leur accorder dans les besoins des gratifications proportionnées aux fonds que l'hôtel de ville s'est trouvé avoir en caisse qu'au surplus MM. les officiers municipaux feront renouveler les baillettes et seront fournis des titres nouveaux des comissions dans l'église des dits pères Capucins quy ont esté suffisamment données à la ville.

Il a également esté arrêté que laditte dépense demeurera déposée aux archives de la ville et que coppie d'icelle et du présent résultat seront envoyés à monsieur le controlleur général et à M. l'Intendant. avec prière d'autoriser la ville a compter aux dits Révérends pères Capucins les deux mille livres accordées pour contribuer au rétablissement de leur clocher.

Fait et arrêté durant laditte assemblée tenue en la maison commune les jours et an cy dessus où attestent les soussignés.

Sept mots rayés etc.

Pour valoir

*Une quinzaine de signatures (dont Dulaurens, Guerin, Tayeau, ... prêtre, Rejou, Goulard)*

(Réf. : BMR /Archives antérieures à 1790/E/Eglise/713 (Transcription littérale).

*Alain Durand, Rochefort, le 8 janvier 2010*